

LIGUE SCOLAIRE DE GOLF DE LA MAURICIE

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES 2011– 2012

=====

MISE À JOUR : 17 janvier 2012

=====

1. CATÉGORIES D'ÂGE

Benjamin : du 1^{er} octobre 1998 au 30 septembre 2000
Cadet : du 1^{er} octobre 1996 au 30 septembre 1998
Juvénile : du 1^{er} juillet 1994 au 30 septembre 1996

2. RÈGLEMENTS DE JEU

Les golfeurs doivent suivre les règlements habituels du club hôte.

3. TEMPÉRATURE

Les tournois se tiennent, peu importe la température. Seul un orage peut annuler une compétition.

4. LES DÉPARTS

Filles B-C-J : départ sur les marqueurs rouges
Benjamins garçons : départ sur les marqueurs rouges
Cadets garçons : départ sur les marqueurs blancs
Juvéniles garçons : départ sur les marqueurs bleus

} ou selon les terrains

5. CLASSEMENT

Les points seront attribués de la façon suivante :

1^{ère} position : 10 points
2^{ième} position : 7 points
3^{ième} position : 5 points
4^{ième} position : 2 points

Le classement se fera de façon individuelle après chaque compétition, chaque participant cumule des points pour son école.

6. NOMBRE DE COUP

Le maximum de coups permis sur un trou est la double normale. **En tout temps, le joueur doit finir son trou.** Le joueur qui ne finit pas son trou, dans les limites de coups qui sont permis, devra inscrire 12 à sa carte de pointage.

7. SUR LE TERRAIN

Les parents ou autres accompagnateurs pourront suivre les athlètes sur le terrain (lorsque le club en autorise l'accès), mais en aucune occasion ne pourront converser avec les joueurs et devront conserver une distance de 30 verges derrière les joueurs tout en demeurant sur le côté de l'allée dans l'herbe longue.

- 1^{ère} infraction : avertissement aux parents et au joueur de l'équipe concernée
- 2^{ème} infraction : la personne doit quitter le terrain. Si refus, 2 coups de pénalité seront donnés au joueur concerné
- 3^{ème} infraction : disqualification du joueur

8. ÉTIQUETTE SUR LE TERRAIN

8.1. Les téléphones cellulaires ou télé-avertisseurs sont interdits sur le terrain

8.2. Les joueurs doivent avoir un habillement conforme à l'étiquette du golf :

- Chandail à l'intérieur des pantalons
- Casquette à l'endroit

9. VOITURETTE

L'utilisation de la voiturette est interdite.

10. DATE D'INSCRIPTIONS

Les écoles doivent faire parvenir le formulaire d'inscriptions des joueurs, à la date prévue au début de la saison, au bureau du RSEQ Mauricie.

11. DÉSISTEMENT

Les écoles seront facturées selon le nombre de joueurs inscrits. Si des joueurs se désistent la journée même de la compétition, ils devront acquitter les frais d'inscriptions prévus.

12. RÉCOMPENSES

Des médailles seront remises aux trois premières positions de chaque catégorie à la fin de la saison. Des bannières pourraient aussi être remises mais ceci est facultatif, en fonction du nombre d'inscriptions reçues au début de la saison.